

Arrêté GEUDERTHEIM 2024-018
Règlementation de la circulation et du stationnement

Le Président de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2131-1 et L. 2131-2-2°, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1
- VU** le Code de la route, notamment ses articles R. 411-21-1, R. 411-26 et R. 412-29 à R. 412-33
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des Routes et des autoroutes
- VU** la demande produite par l'entreprise ARTERE à Brumath aux fins d'effectuer des travaux de remplacement de poteaux d'incendie pour le compte de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn

CONSIDERANT qu'il incombe à la Communauté de Communes d'exercer la compétence d'implantation, de déplacement, d'entretien et de contrôle des poteaux d'incendie, au Service départemental de l'eau et de l'assainissement du Bas-Rhin

CONSIDERANT que les travaux de remplacement des poteaux d'incendie sont susceptibles d'entraîner des perturbations à la circulation des véhicules et afin de prévenir tous risques pour les usagers

ARRETE

Article 1 :

Entre le 02 et le 13 septembre 2024, au vu des travaux de remplacement de poteaux d'incendie effectués par l'entreprise ARTERE, la chaussée sera rétrécie et le stationnement sera interdit dans la zone des travaux des rues :

- de la Zorn,
- de l'Eglise,
- du Général Leclerc,
- des Vergers
- de l'Artisanat,
- Sainte Maison.

Article 2 :

La fourniture et la mise en place de la signalisation sur le lieu des travaux, ainsi que son maintien en condition sont à la charge de l'entreprise désignée à l'article 1.

Article 3 :

L'entreprise prendra toutes dispositions pour assurer la sécurité des usagers.

Article 4 :

La Communauté de Communes de la Basse-Zorn est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath
- Monsieur le Directeur de l'entreprise ARTERE
- Monsieur le Commandant du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- Monsieur le Maire de la Commune de Geudertheim.

Fait à Geudertheim, le 27 août 2024

Le Vice-Président



Pierre GROSS